

RZ
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND FAMILY

**XXIV^{ème} EDITION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FEMME**

THEME :
**« FEMMES ET HOMMES ENSEMBLE, POUR
METTRE FIN A LA VIOLENCE FAITE AUX
FEMMES ET AUX JEUNES FILLES »**

08 MARS 2009

TERMES DE REFERENCE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun célèbre, le 08 mars 2009, de concert avec la Communauté Internationale, la Journée Internationale de la Femme. Au niveau national, il s'agit de la 24^{ème} Edition. L'événement est placé sous le thème : « **Femmes et Hommes Ensemble, pour mettre Fin à la Violence Faite aux Femmes et aux Jeunes Filles** ».

La problématique des violences faites aux femmes et aux jeunes filles avait déjà été au centre des préoccupations de la XX^{ème} Edition. Sa reconduction traduit l'intérêt que les Etats du monde entier accordent aux actions qu'il importe d'engager à tous les niveaux en vue de mettre un terme à ce phénomène dont les conséquences sont légion et désastreuses tout à la fois.

La violence, c'est tout acte, toute pratique, toute attitude, toute image, toute parole articulée ou non articulée, qui ont pour effet de nuire au bien-être de la femme et/ou de la jeune fille et de les empêcher d'exercer leurs droits comme êtres humains et citoyens, dignes de considération. Selon les Nations Unies, le phénomène renvoie à « tout acte dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Il y a une infinité de types de violences exercées sur les femmes et les jeunes filles : coups, blessures, sévices corporels, viol, harcèlement sexuel, mutilations génitales ou mammaires, injures, privation d'aliments, rites de veuvages avilissants, intimidation, exploitation sexuelle, exploitation commerciale de l'image de la femme et de la jeune fille par les médias, violation de correspondance, dénigrement, répudiation, silence, refus de dialogue, maternité accablante, division sexuelle du travail accablant la femme, refus du préservatif, abandon de famille, etc.

Bien que les actes de violence soient dans la plupart de cas, le fait des hommes et de la société en raison de son organisation patriarcale, les femmes y contribuent quelques fois, plus ou moins consciemment, quand elles n'en sont pas elles-mêmes auteures.

Les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ont des conséquences néfastes pour la vie des victimes et pour le fonctionnement harmonieux du corps social. Dans bien des cas, elles se soldent par la mort, les handicaps, l'instabilité familiale, le sentiment d'insécurité chez les victimes, la régression économique de la famille, sans oublier qu'elles sont

une violation de la loi et en contradiction avec la politique nationale de protection des vies et des libertés dans un espace démocratique et de promotion de la gouvernance républicaine.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Cameroun entend tout mettre en œuvre pour mettre définitivement un terme à ce fléau. L'impulsion vient du Sommet de l'Etat. Le Président de la République, Son excellence Paul BIYA, promoteur de libertés, de la démocratie, du progrès et du développement socio-économique de notre pays nous invite à combattre ces « formes d'incivilités » que constituent les violences faites aux femmes.

Dans cette optique, notre pays est engagé dans un train de mesures dont la mise en œuvre appelle la promotion et la permanence d'un partenariat social pluriel et inclusif. Ces mesures concernent :

- La ratification des instruments juridiques internationaux de protection des droits de la femme et de la jeune fille, en l'occurrence :
 - la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
 - la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes ;
 - la Convention contre la Torture ou tout autre Traitement Cruel, Inhumain et Dégradant ;
 - la Convention contre la Criminalité Transnationale organisée et la Répression de la Traite des Personnes en particulier les Femmes et les Enfants ;
 - la Convention Relative aux Droits de l'Enfant.

- L'adhésion aux cadres normatifs régionaux notamment :
 - la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ;
 - la Déclaration des Chef d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes ;
 - le NEPAD.

- La Promotion d'une Législation Nationale protectrice de tous les citoyens, notamment :
 - la Constitution ;
 - le Code Pénal ;
 - le Code de Procédure Pénale ;
 - la préparation de deux avant-projets de loi portant (i) Code des Personnes et de la Famille, (ii) Code de Protection de l'Enfant ; (iii) Répression des Violences et Discriminations Fondées sur le Sexe.

- L'aménagement d'un cadre institutionnel approprié à travers :
 - la création d'un Ministère Chargé de la Promotion de la Femme qui mène des activités de promotion du genre et de promotion/protection des droits spécifiques des femmes ;
 - la création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

Par ailleurs, des études sont menées en vue de mieux cerner l'ampleur et les causes du phénomène déploré, ce qui doit aboutir à des stratégies de prise en charge plus adaptées et plus efficaces. Ceci n'exclut guère, loin s'en faut, les actions d'écoute et de prise en charge psycho-sociale que mène le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, ni la mise en œuvre de programmes d'éducation à la vie conjugale et familiale, en termes de prévention des violences faites aux femmes.

Toutes ces actions dénotent la détermination du Gouvernement du Cameroun, à éradiquer les violences faites aux femmes et aux jeunes filles conformément aux hautes orientations du Chef de l'Etat à ce sujet.

Il appartient à chaque acteur social, chaque famille, chaque communauté, chaque secteur, chaque collectivité, à tous les hommes et à toutes les femmes d'apporter un concours permanent et inconditionnel à cette dynamique, afin que les femmes et les jeunes filles de notre cher et beau pays jouissent pleinement de la considération qui leur est due en tout que citoyennes et personnes humaines.

C'est à cette mobilisation générale et à cet engagement que nous invite le thème de cette célébration. C'est un engagement à réaliser cette société camerounaise harmonieuse, forte et prospère que le Chef de l'Etat appelle de tous ses vœux.

II- OBJECTIFS

II1. Objectif général

Contribuer à l'éradication des violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

II2. Objectifs spécifiques

- Susciter la participation des hommes et des femmes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- Protéger les droits humains des femmes et des jeunes filles ;

- Eveiller la conscience collective sur les implications des violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- Sensibiliser les hommes et les femmes sur les formes, les manifestations et les conséquences des violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- Valoriser le rôle des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- Promouvoir la culture de la paix au sein des familles et des communautés ;
- Promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de paix à tous les niveaux de la société ;
- Susciter la prévention des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles ;
- Décourager les comportements et attitudes de nature à provoquer des violences ;
- Eduquer les femmes et les jeunes filles sur leurs droits et devoirs.

III- SOUS-THEMES

- 1) Violences relatives à la prime enfance
 - Violence et rejet de la grossesse
 - Violence et relation mère-enfant (relation anaclitique)
 - Violence et gestion des complexes relatifs à la prime enfance (Oedipe)
 - Violence et absence de parents ;
 - Violence et gestion de l'affectivité.

- 2) Violences corollaires aux conflits conjugaux
 - Violence dans le couple : une problématique masculine, violences et polygamie, crise du dialogue et violences ;
 - Mensonges et violences dans la destruction du tissu familial ;
 - Infertilité dans le couple et violences ;
 - Dépendance dans le couple et violences.

- 3) Pressions sociales
 - Egoïsme dans l'organisation sociale et entretien de la violence ;
 - Mariage forcés ;
 - Stéréotypes
 - Mariages précoces ;
 - Violences et pratiques religieuses ;
 - Violences et mutilations sexuelles ;
 - Femmes handicapées et violences.

4) Violences dans le cercle familial

- Pauvreté, violences et exploitation des jeunes filles ;
- Inceste, viol et instabilité familiale ;
- Violences et déviations parentales ;
- Violences et tenue vestimentaire ;
- Divorce et violences ;
- Déshonneur et violences ;
- Crime passionnel et violences ;
- Violences et territorialité ;
- Prostitution ;
- Polygamie ;
- Avortement ;
- Amour réparation ;
- Refus de dialogue.
- Refus de manger.

5) Violences dans la sphère publique

- Violences de rue ;
- Violences faites aux femmes dans les transports publics ;
- Média, TIC et violence.

6) Violences et pouvoirs

- Violence dans le milieu professionnel
 - Sexisme ;
 - Harcèlement sexuel ;
 - Intimidation ;
 - Chantage ;
 - Brimades ;
 - Refus de promotion.
- Difficultés d'accès des femmes aux sphères des décisions
- Autres violences dans le milieu professionnel
 - Boycott des collègues
 - Coalitions des opposants ;
 - Absence de soutien ;
 - Rétention de l'information ;
 - Rejet ;
 - Exclusion des groupes d'influence.
- Violence, émergence de l'immoralité et ruse dans les sphères politiques ;
- Femmes et conflits ;
- Enjeux politiques, économiques et scientifiques des violences faites aux femmes.

7) Violences et successions

- Les rites de veuvages avilissants ;

- Violences et litiges fonciers ;
- Femmes, violences et droits de succession ;
- Conflits d'intérêts et violences.

8) Les conséquences de la violence

- Sur les personnes
 - Séquelles physiques
 - Troubles de la personnalité ;
 - Troubles alimentaires (boulimie, anorexie...) ;
 - Entretien de l'injustice ;
 - Développement de la violence ;
 - Maladies mentales (névrose, psychose....) ;
 - Baisse des performances ;
 - Frustrations ;
 - Perte de confiance.
- Sur la vie familiale
 - Déviations sexuelles ;
 - Parricides
 - Infanticides ;
 - Adultère
 - Multiplication des familles monoparentales
 - Répudiations
 - Destruction de la structure familiale ;
 - Instabilités conjugales ;
 - Autres traumatismes.
- Sur la société
 - Complexes sociaux ;
 - Délinquance juvénile et sénile ;
 - Alcoolisme
 - Isolement ;
 - Homicide ;
 - Suicide ;
 - Insécurité sociale
 - Prostitutions ;
 - Brimades ;
 - Conformisme social
 - Refus de promotion ;
 - Proxénétisme.

IV-ACTIVITES

- Lancement national ;
- Campagnes médiatiques (radiodiffusées et télévisées) ;
- Tables rondes et causeries éducatives ;
- Activités sportives et culturelles ;
- Atelier avec les hommes sur la gestion de la vie sans violence ;
- Projections cinématographiques ;
- Foire et exposition ;
- Galerie de photos sur les cas de violences ;
- Sélection des pionnières ;
- Visites dans les prisons ;
- Carnaval ;
- Grand bal des vétérans ;
- Excursions ;
- Jeux concours ;
- Caravane santé ;
- Journées portes ouvertes ;
- Défilé.

V- RESULTATS ATTENDUS

- Partenariat homme-femme renforcé en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- Prise de conscience collective sur la gravité des violences faites aux femmes et la nécessité d'y mettre fin ;
- Conscience individuelle sur les attitudes, comportements, rôles et responsabilité face aux violences ;
- Phénomène de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles perçu comme une violation des droits fondamentaux de la personne ;
- Différentes formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles mieux connues du public.